

HONORAIRES 2024 COPROPRIETE CABINET N & H IMMOBILIER

GESTION COURANTE :

Par lots principaux (en fonction des spécificités, avec un minimum de 5000 euros HT par an)
Majoration pour immeubles neufs 50%

PRESTATIONS NE RELEVANT PAS DE LA GESTION COURANTE :

Vacations heures ouvrables	156.00 €
Vacations heures non ouvrables	
- Principal :	156.00 €
- Collaborateur :	156.00 €
Secrétariat :	156.00 €
Frais de photocopies (A l'unité)	0.18 €
Frais de PTT	Aux frais réels
Frais de location salle extérieure et de publication pour recherche d'employé du Syndicat	Aux frais réels
Honoraires travaux (gestion financière sans suivi technique après validation par l'AG)	3.00%
Constitution et dépôt dossier financement	30 euros par copro
Exploitation compteurs ECS, EF et répartiteurs	Gratuit
Contrat remplacement gardiens et employés d'immeuble	Gratuit
Gestion de dossier sinistre privatif et en dommages ouvrage	A la vacation
Gestion des sinistres affectant les parties communes en cas de convocation à expertise	A la vacation
Création du carnet d'entretien	Gratuit
Mise à jour annuelle du carnet d'entretien	Gratuit
Délivrance du carnet d'entretien	Gratuit
Gestion des archives (hors archives dormantes)	Gratuit
Attestation de TVA	Gratuit

PRESTATIONS LIEES AU RECOUVREMENT DES IMPAYES :

Calcul des intérêts au profit du Syndicat	Gratuit
Mise en demeure	25.00 €
Transmission dossier huissier	180.00 €
Transmission dossier avocat	300.00 €
Protocole d'accord	150.00 €
Suivi de la procédure	A la vacation
Opposition sur vente forcée	110.00 €
Demande de renseignements hypothèques	150.00 €
Commandement saisie	Sur facture huissier

PRESTATIONS INDIVIDUELLES :

Etablissement de l'état daté	380.00 €
Réactualisation de l'état daté	140.00 €
Fourniture des éléments permettant d'établir le DPE	156.00 €
Opposition (Article 20)	110.00 €
Frais de tenue du compte vendeur	Gratuit
Attestation pour déclaration fiscale (A l'unité)	4.50 €
Frais de chèques ou prélèvements impayés	25.00 €
Prise en charge de la copropriété	Gratuit
Clôture compte suite rupture contrat	Gratuit
Dossier de souscription d'emprunt collectif	A la vacation

Tarifs en vigueur au 01/01/2024 exprimés en euros TTC, avec un taux de TVA à 20 %

MEDIATION

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation
Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant obligatoirement en sus de ses propres coordonnées, votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

HONORAIRES LOCATION ET REDACTION D'ACTE CABINET N&H IMMOBILIER

HONORAIRES LOCATION ET REDACTION D'ACTE POUR LES LOCAUX
SOU MIS A LA LOI DU 06/07/89 selon la loi ALUR
(incombant pour ½ au propriétaire et pour ½ au locataire)

HONORAIRES DE LOCATION POUR LE PROPRIETAIRE ET LE LOCATAIRE

Frais de rédaction d'acte	TAUX TTC (TVA à 20 %)
	Selon le secteur : 8€ - 10€ ou 12€ euros/m ²
	Etat des Lieux : 3€/m ²

ENTREMISE ET NEGOCIATION

Honoraires supportés exclusivement par le propriétaire : sont selon le type de bien :

- Pour un studio : entre 350 € T.T.C. et 449 € T.T.C.
- Pour un deux pièces : entre 450 € T.T.C. et 629 € T.T.C.
- Pour un trois pièces : entre 630 € T.T.C. et 749 € T.T.C.
- Pour un quatre pièces : entre 750 € T.T.C. et 849 € T.T.C.
- Au-delà : entre 950 € T.T.C. et plus.

HONORAIRES LOCATION ET REDACTION LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à la charge du bailleur ou du preneur)

LOCATION

Base : loyer hors charges hors taxes de la première triennalité : 12 %

REDACTION D'ACTE

Nouveau bail ou renouvellement :

Base : loyer des 9 ans x 0.5%

Première révision :

Base différence entre ancien loyer et nouveau loyer x 6 ans x 0.6%

Seconde révision :

Base différence entre ancien loyer et nouveau loyer x 3 ans x 0.7%

Avec dans tous les cas un minimum de perception :

de 200 € lorsque le loyer est inférieur à 4580 euros

de 400 € lorsque le loyer est supérieur à 4580 euros

Tarif en vigueur au 01/01/2024 exprimé en Euros TTC, avec un taux de TVA à 20 %

MEDIATION

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant **obligatoirement en sus de ses propres coordonnées**, votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

CABINET N & H IMMOBILIER

HONORAIRES DE BASE (à la charge du bailleur):

Calculés sur le montant total T.T.C. des encaissements :

6 % HT soit 7,20 % TTC

HONORAIRES ANNEXES (à la charge du bailleur):

Déclaration de TVA :	55 € TTC
Déclaration Revenus Fonciers :	132 € TTC
Honoraires garantie loyers impayés :	3,50 % TTC
Frais constitution dossier subvention :	156 € TTC
Gestion de sinistres :	à la vacation
Taux horaire vacation :	156 € TTC

HONORAIRES CONTENTIEUX (à la charge du locataire):

Relance ordinaire :	12 € TTC
Relance RAR valant mise en demeure :	25 € TTC
Transmission dossier huissier :	170 € TTC
Transmission dossier avocat :	300 € TTC
Frais de chèques ou prélèvements impayés :	25 € TTC

Tarif en vigueur au 01/01/2024, avec un taux de TVA à 20 %

MEDIATION

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant **obligatoirement en sus de ses propres coordonnées**, votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

HONORAIRES TRANSACTION
CABINET
N & H IMMOBILIER

HONORAIRES DE VENTE DES LOCAUX D'HABITATION :

Inclus dans le prix de vente, incombant soit au vendeur, soit à l'acquéreur, en fonction des dispositions du mandat

PRIX DE VENTE	TAUX TTC (TVA 20%)
Jusqu'à 30 000 euros	12% *
De 30.001 euros à 150 000 euros	9 %
De 150.001 euros à 300 000 euros	7%
De 300.001 euros à 950 000 euros	6%
A partir de 951 000 euros	4%

*COMMISSION MIMIMUM : 3 900 euros

HONORAIRES DE VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX

Inclus dans le prix de vente, incombant soit au vendeur, soit à l'acquéreur, en fonction des dispositions du mandat

PRIX DE VENTE	TAUX TTC (TVA 20%)
Jusqu'à 30 000 euros	12% *
De 30.001 euros à 150 000 euros	9 %
De 150.001 euros à 300 000 euros	7%
De 300.001 euros à 950 000 euros	6%
A partir de 951 000 euros	4%

Tarif en vigueur au 01/01/2024 exprimé en euros TTC, avec un taux de TVA à 20%

MEDIATION

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant **obligatoirement en sus de ses propres coordonnées**, votre numéro de téléphone et votre adresse mail) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00